

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 29/10/2025		N° DU PROCÈS-VERBAL 25022170	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) majeure(s) 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, ARG,ARD.			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S485 (9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN ST VICTORET (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442889964 8/10 AV de l'Europe 13700 MARIGNANE		Défaillance(s) mineure(s) 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, ARG. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, ARG.			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S1061 SIGNATURE : 					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation	
GG-954-QS (F)		31/05/2022		31/05/2022	
Marque		Désignation commerciale			
FORD		FIESTA			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
WF0GXXGAHGNT27212		N1		CTTE	
Type/CNIT		Énergie			
N10FRDCT456H491		FE			
Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 7648					
MENTIONS LÉGALES					
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIÈRE	
G	D	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8m/km):		+1.3m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):		0%			
Forces verticales :		743daN			
Frein de service :		416daN			
Forces de freinage :		280daN	272daN	153daN	178daN
Déséquilibre (<20%):		3%			
Forces de freinage (efficacité) :		280daN	272daN	153daN	178daN
Taux d'efficacité (≥ 50%):		76%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 23%					
Emissions à l'échappement :					
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.027					
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)		-1.2%	-1.2%		